



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2009 – N° 106/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) cycle quadriennal 2010-2013

Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales

Opportunité : avis favorable émis le 31 mars 2009 par la formation Emploi revenus
Réunion du Comité du label du 14 décembre 2009 (formation Entreprises)

L'enquête répond à une demande européenne (règlements européens et gentlemen's agreement) relative à la production de statistiques structurelles sur le coût de la main d'œuvre et les salaires. Ecmoss 2010-2013 est la reconduction du cycle quadriennal qui s'est déroulé de 2006 à 2009. À la demande d'Eurostat, le champ de ces statistiques structurelles est étendu à l'ensemble du secteur non-marchand. Pour répondre à cette demande, l'enquête évoluera sur deux points par rapport au cycle précédent : son champ sera élargi aux collectivités locales et une enquête complémentaire sera menée auprès des agents de l'État. Par le passé, des enquêtes sur la structure des salaires ou sur le coût de la main d'œuvre ont été menées depuis 1966, à un rythme irrégulier et sur des champs sectoriels plus ou moins larges.

Outre la fourniture des statistiques européennes, Ecmoss est utilisée par la Dares pour établir les statistiques précédemment obtenues à partir de l'enquête annuelle Acemo adressée aux entreprises de plus de 10 salariés (enquête supprimée au profit du dispositif des Ecmoss). L'enquête contribue par ailleurs à l'établissement des comptes nationaux. Enfin, les chercheurs en sciences sociales utilisent ses données pour étudier les pratiques salariales des entreprises, à travers des sujets aussi divers que la discrimination salariale ou le rôle des conventions collectives.

L'enquête a plusieurs objectifs :

- identifier les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés et de l'employeur ;
- évaluer les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés, et calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne ;
- détailler les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légalles et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts et des autres jours non travaillés.

.../...

L'enquête est organisée sur un cycle de quatre ans. Un questionnaire commun aux quatre années est complété les deux premières années par un questionnaire sur la structure des salaires (ESS), les deux années suivantes sur le coût de la main d'œuvre (ECMO). Les informations contenues dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS), ainsi que celles d'autres sources administratives (Urssaf) sont mobilisées afin d'alléger le questionnement. Environ 16 000 établissements dont 2 000 collectivités locales seront enquêtés chaque année et répondront pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24 salariés par établissement), ce qui représente un échantillon d'environ 120 000 à 150 000 salariés.

La première collecte annuelle d'Ecmoss est prévue entre mars et décembre 2010 auprès des établissements de France métropolitaine appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs B à S et plus précisément pour les secteurs B à N, P marchand, O (restreint aux seules collectivités locales) et Q à S de la NACE-Rev2. L'enquête complémentaire à domicile associée au fichier de paie des agents de l'État permettra de compléter la couverture des secteurs O et P. La collecte est réalisée par des directions régionales de l'Insee, avec l'aide du réseau d'enquêteurs d'entreprise et supervisée par la division Salaires et Revenus d'Activité. La collecte de l'enquête complémentaire auprès des salariés agents de l'État devrait se dérouler en 2011, conjointement à l'Ecmoss portant sur l'exercice 2010. Les questionnaires sont adressés par voie postale aux établissements pour Ecmoss, au domicile des agents de l'État retenus dans l'échantillon pour l'enquête complémentaire. Les années ESS, la réponse au questionnaire établissement prend environ 30 minutes et celle au questionnaire salarié 20 à 25 minutes par salarié. Les années ECMO, le questionnaire établissement est plus long (125 minutes en moyenne pour le remplir) et le questionnaire salarié plus court (10 à 15 minutes par salarié). Pour l'enquête complémentaire, le temps de passage du questionnaire est estimé à 10 minutes environ.

Le comité de suivi réunit des représentants de la Dares et du département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee.

Un premier ensemble de résultats sera publié annuellement au deuxième semestre suivant l'année de collecte (*Insee première* et *Premières Informations*, *Premières Synthèses* de la Dares). D'autres publications compléteront ces premiers résultats. Les données d'enquêtes de type ESS ainsi que le volet salarié des enquêtes de type ECMO seront accessibles aux chercheurs *via* le Centre Quételet, tandis que le volet établissement de l'ECMO sera accessible *via* l'Insee après accord du Comité du Secret.

Le Comité du label précise qu'il accorde le label et propose le caractère obligatoire pour la prolongation de l'enquête Ecmoss pour le cycle 2010-2013 dans son champ actuel limité aux entreprises privées.

L'extension de l'enquête aux salariés de l'État fera ultérieurement l'objet d'une présentation au Comité du label dans sa formation « Ménages ».

L'extension de l'enquête aux collectivités locales devra faire l'objet d'une information présentant les adaptations apportées à l'enquête actuelle. Selon l'importance de ces adaptations, le Comité décidera si cette extension devra ou non faire l'objet d'un nouvel examen par le Comité.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires – cycle quadriennal 2010-2013 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014
--

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat